



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Communiqué de presse

Laval, le 13 mars 2014 - Un schéma d'aménagement transitoire mi-figue mi-raisin.
La Municipalité régionale de comté (MRC) de Laval adopte de justesse un schéma d'aménagement transitoire en attendant l'adoption d'un schéma complet d'ici deux ans.

Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval félicite timidement la MRC de Laval pour ce premier pas dans la bonne direction. En conformité avec les objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), ce nouveau schéma d'aménagement transitoire protégera les secteurs des bois de l'Équerre et Duvernay et des forêts de Sainte-Dorothée et de Saint-François qui ont déjà été identifiés dans le PMAD. Le schéma cible aussi comme espaces verts les bois Papineau et l'Orée des Bois, qui sont déjà en partie propriétés de la ville (grâce aux nombreux efforts de citoyens engagés dans la conservation des milieux naturels) et donc partiellement protégés du développement.

Le CRE de Laval soulève l'absence de protection d'importants écoterritoires, tels que le Bois d'Auteuil, les Trois-grandes-îles, le Bois de la Ferme Sainte-Thérèse, le Bois d'Édimbourg et les îles Locas et Lacroix. Ces grands oubliés totalisent près de 400 ha de milieux boisés et comprennent de nombreux milieux humides d'intérêts ainsi que des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE). Au grand désarroi du CRE, ces espaces demeurent vulnérables aux développements potentiels.

Enfin, le CRE de Laval se questionne particulièrement sur l'omission du bois d'Auteuil, qui est pourtant reconnu dans le PMAD comme une zone de conservation prioritaire. Bref, la MRC de Laval devra faire preuve de rigueur, d'audace et de créativité afin d'atteindre 17 % d'aires protégées pour 2020 et 30 % de couvert forestier pour 2031 sur son territoire puisque le schéma d'aménagement transitoire adopté ne propose qu'à peine 6 % d'aires protégées. Cet objectif est bien loin d'être comparable à celui du PMAD qui est de conserver 17 % de son territoire.

-30-

Source :
Guy Garand,
Directeur général
Conseil régional de l'environnement de Laval
450-664-3503